Édition septembre 2026

BP REA

Diplôme de niveau 4

Brevet Professionnel

Responsable Entreprise Agricole

RNCP 38093 (date de fin d'enregistrement : 01/01/2029)

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

OBJECTIFS

Le BP REA est constitué de 7 modules appelés « unités capitalisables » (UC).

Ce diplôme correspond à une formation fondée sur l'expérience et l'approche du terrain. Tous les domaines relatifs à la conduite de l'exploitation agricole du candidat y sont abordés : les techniques de production, l'économie et la gestion, mais aussi les mathématiques, l'expression et la communication.

Le diplôme du BP REA permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer avec ou sans les aides (DJA, prêts bonifiés...).

CONDITIONS D'ADMISSION

Public cible : lycéens, demandeurs d'emploi …

Pré-requis : savoir lire et écrire (Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu comme travailleur handicapé.)

Conditions d'inscription : avoir entre 16 et 29 ans révolus (15 ans accepté si l'année de 3ème est validée)

Modalités de sélection : entretien de positionnement, avoir un maître d'apprentissage.

Autre voie d'admission : Partenaires de l'emploi (Missions locales...)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le secrétariat vous répond sous un délai de 8 jours ouvrés dès votre prise de contact. Si vous êtes intéressé-e, dès réception des pièces justificatives, le recrutement vous reçoit pour un entretien sous un délais d'un mois. Dès validation de votre candidature, nous vous répondons sous un délais de 10 jours ouvrés.

Des validations des acquis académiques sont possibles en fonction des diplômes.

DISPOSITIFS D'EVALUATION

Les modalités d'évaluation en vue d'obtenir ce diplôme sont en unités capitalisables (UC).

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux,
- TD,
- TP en laboratoire agroalimentaire et entreprise tiers sous convention,
- Visites, …

Identification de la formation

Voie de formation: apprentissage

Durée : 1120 heures en centre sur 2 ans

Rythme : 16 semaines en formation
30 semaines en entreprise

Date d'entrée : Août

Indicateurs de performance

Taux de réussite : 100%

Taux de poursuite d'étude : -%

Taux d'insertion professionnelle : 83%

Taux de rupture : 8%

Taux de satisfaction : 77%

Responsables

Coordonnateur de la formation
Didier TERGEMINA

Référente handicap
Cynthia RANGGEH

Contact

CFAA de St-Joseph
24 rue Raphael BABET
97480 Saint-Joseph
Mail : cfa.st-joseph@educagri.fr
Secrétariat : 0262 56 19 80

Plus d'informations

Accueil EPL
du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00
et de 13h00 à 16h00

CONTENUS DE LA FORMATION

UC1- Se situer en tant que professionnel :
C1.1- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
C1.2- Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation
UC2- Piloter le système de production :
C2.1- Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
C2.2- Gérer le travail
UC3- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème :
C3.1- Combiner les différentes activités liées aux productions
C3.2- Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions
UC4- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise :
C4.1- Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
C4.2- Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiScale et juridique
UC5- Valoriser les produits ou services de l'entreprise
C5.1- Commercialiser un produit ou un service
C5.2- Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
UC6- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers : UCARE 1
UC7 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers : UCARE 2

GRILLE DE SALAIRE (convention agricole)

Age de l'apprenti	moins de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans	26 ans et plus
En 1 ière année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
En 2 ième année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC

APRES LA FORMATION

Le titulaire du BP REA peut exercer son activité dans divers types d'exploitations (culture et/ou élevage) en tant que : Agriculteur / Agricultrice, Gérant(e) d'exploitation, Responsable d'élevage, Chef de culture
Le BP REA permet d'acquérir la capacité agricole et donc de gérer sa propre exploitation. Mais les titulaires du BP REA peuvent poursuivre leur cursus et obtenir le statut de technicien avec un Brevet de Techncien Supérieur et/ou compléter leur formation par certificat de spécialisation (CS) : BTS PA, BTSA DATR, CS TMAUM...

Plus d'information sur l'apprentissage

Statut : salarié-e
Rémunération : grille en vigueur

Aide à l'employeur :
jusqu'à 6 000 euros (sous conditions)

Selon le statut de l'entreprise, le financement de la formation est totalement pris en charge par l' OPCO de cette dernière.

Plus d'information sur la vie du centre

Internat sur demande
Resto-self sur demande
Parking
Activités socio-culturelles
Accompagnement social

Les frais pédagogiques éventuels

Achat d'Équipement de protection individuelle (EPI) : aux environs de 100 euros.

Nos réseaux

Site internet
instagram
facebook
linkedin

AVANTAGES DU CHOIX DE CETTE FORMATION

Grâce à cette formation, l'apprenti-e découvrira un métier et ses pratiques lors de la formation, ainsi qu'une grande variété de métiers et d'entreprises où il/elle pourra exercer.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

EPLEFPA SAINT JOSEPH
Lycée-CFA-CFPPA-Exploitation
Angélo LAURET

REGION REUNION
www.regionreunion.com